

L'an deux mille douze et le dix neuf décembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le 17 décembre 2012.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, M. Jean-Louis GUIRAUD, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS.

Étaient absents ayant donné procuration à : René ARRIGHI pouvoir à Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Christophe MARMEY pouvoir à Valérie PIRRONE

Était absente : Sandrine NUEL

Secrétaire de séance : Valérie PIRRONE

Ordre du Jour

- 1- Acquisition foncière (Robert BALDÈS) D12-12-43
- 2- Révision simplifiée du PLU (Raymond RODRIGUEZ) D12-12-44
- 3- Décisions modificatives budgétaires (Robert BALDÈS) D12-12-45
- 4- Remise à disposition concession cimetière (Christiane SOU) D12-12-46
- 5- Questions diverses

Robert BALDÈS expose les faits qui l'ont amené à proposer une réunion extraordinaire

Les propriétaires des parcelles de terrains situées aux lieux dits Donnezan, Grillet, Seillas, ont fait connaître le désir de vendre ces biens.

Avec l'accord du conseil municipal Monsieur le Maire a entamé des négociations.

Le 12 décembre 2012 une proposition financière écrite a été remise en main propre et acceptée.

Afin de mener cette transaction le plus rapidement possible à son terme, à la demande des vendeurs, le conseil municipal doit délibérer pour approuver cette opération.

D12-12-43 Acquisition foncière (Robert BALDÈS)

Monsieur le maire expose au conseil que les parcelles de terrain sis à Gauriac sont à vendre.

Ces terrains sont cadastrés comme suivant :

- Lieu-dit Donnezan AD 198, AD 199,
- Lieu-dit Grillet AD 206 (en partie), AD209
- Lieu-dit Seillas AH 50 (en partie)

La transaction arrêtée est :

- parcelles AD198, AD199, AD209, pour 87a23ca
- environ 650 m² sur la parcelle AH50, représentant une bande de terrain pour élargir la voie communale n°6 comme le prévoit le plan local d'urbanisme de la commune,
- une largeur de 5m de terrain en fond de parcelle AD206 pour créer un accès aux parcelles AD209 et AD198.

Dans le cadre du projet de création des réserves foncières, compte tenu des caractéristiques de ces parcelles et vu la nécessité d'élargir, pour des raisons de sécurité, la rue du Vallon des Sources, le conseil municipal ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2012 « article 2111 opération 41 acquisition foncière » du montant nécessaire à l'acquisition ;

Vu l'acceptation de l'offre en date du 12 décembre 2012, **frais de géomètre à la charge de la commune compris ;**

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix de 40 000€ (quarante mille euros).

Vote : 13 pour

D12-12-44 Déclaration de projet (anciennement procédure de révision simplifiée du PLU) (Raymond RODRIGUEZ)

Raymond RODRIGUEZ expose :

Compte tenu de l'opportunité de développer l'habitat en bordure de la route de la Cabane de Vigne et des difficultés rencontrées pour l'urbanisation de la zone 1AU la commune doit s'orienter rapidement vers une déclaration de projet (anciennement procédure de révision simplifiée du PLU).

Pour mener cette action Monsieur le Maire propose de retenir l'atelier d'urbanisme METROPOLIS qui a réalisé le PLU, approuvé le 19 mai 2011. L'offre financière comprend la déclaration de projet et la modification du PLU demandée par l'État. Le montant de cette opération s'élève à 7 850,00€ HT (9388,60€ TTC).

Raymond RODRIGUEZ quitte la salle de réunion pour le vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du bon de travail avec METROPOLIS et toutes les démarches relatives à ce dossier.

Vote : 12 pour

D12-12-45 Décisions modificatives budgétaires (Robert BALDÈS)

Compte tenu de la décision du conseil municipal de commander l'étude pour la déclaration de projet et la modification du PLU, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2111-39 AMENAGEMENT LA PLAINE	10 000 €	
TOTAL D21 : IMMOBIL.CORPOREL.	10 000 €	
D202-28 FRAIS REALISATION DOCUMENTS URBANIS.		10 000€
TOTAL D20 : IMMOBIL.INCORPOREL		10 000 €

Vote : 13 pour

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il faut prévoir le remplacement de la chaudière à gaz du logement situé 1 rue du Sabotier. Il a une première proposition pour 1947,40€ TTC. Alain DUPOUY va contacter d'autres fournisseurs.

D12-12-46 Remise à disposition d'une concession de cimetière (Christiane SOU)

Christiane SOU expose au conseil municipal que par délibération du 29 septembre 2006 la concession de l'ancien cimetière portant le n° 116 bis a été rétrocédée à la commune à charge pour elle de la remettre en état, et qu'il convient de fixer les conditions dans lesquelles elle pourra être mise à la disposition du public. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide qu'outre les charges habituelles de l'acte de concession, le nouveau concessionnaire versera dans la caisse municipale, à titre de frais de remise en état et de plus value, pour la concession n°116 bis une somme de 1500 €.

Vote : 13 pour

Questions diverses

Robert BALDÈS

✓ Suite à la requête déposée au Tribunal Administratif de Bordeaux le 21 janvier 2011, demandant l'annulation du certificat d'urbanisme délivré négatif pour les parcelles de terrain cadastrées lieu-dit La Plaine section AH 253,254, 255, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il vient de recevoir le jugement du 6 décembre 2012 rendu par le TA de Bordeaux **qui stipule que la requête est rejetée.**

✓ Monsieur le Maire fait lecture du courrier de René ARRIGHI à Monsieur le Sous-préfet de Blaye en date du 6 décembre 2012, signifiant son intention de démissionner de son poste d'adjoint au maire, pour raisons de santé. Toutefois il honorera son mandat d'élue en qualité de conseiller jusqu'à son terme. Il faut prévoir l'élection d'un nouvel adjoint lors d'un prochain conseil municipal, après le délai d'un mois durant lequel Monsieur le Sous-préfet peut refuser la demande de René ARRIGHI.

✓ Traitement des archives municipales.

Lors du vote du budget primitif une ligne budgétaire avait été prévue pour le classement des archives de la commune, afin de gagner de la place.

Plusieurs offres ont été reçues. Après examen des propositions, supérieures aux prévisions budgétaires aucune décision n'a été prise.

Le conservateur en chef du patrimoine, chef de la mission d'action territoriale des archives départementales de la Gironde et son équipe, proposent dans le cadre de leurs missions d'aide et de conseils pour la gestion des archives, de former et d'accompagner le personnel communal, gratuitement, pour cette opération, qui se déroulera sous leur contrôle.

Raymond RODRIGUEZ

Le journal de la commune sera prêt mi-janvier, les articles doivent lui être transmis rapidement.

Jean-Marie ARRIVÉ

Les services du SIAEPA demandent à la commune de mettre un endroit à leur disposition afin de déposer de la terre, du calcaire etc. déchets occasionnés lors des travaux de branchement ou autres réalisés sur le réseau d'eau.

Le conseil municipal propose le terrain technique de la commune. Les dépôts seront acceptés pour tous les travaux de GAURIAC uniquement et sous le contrôle d'un élu.

Josiane BROSSARD

A reçu la plainte d'une habitante de Perrinque qui signale un problème d'insalubrité dans le quartier, présence de rats, et de chiens maltraités.

Monsieur le Maire fera un courrier au propriétaire du bien concerné par l'envahissement de ronces et autres, pour le nettoyage urgent de cette parcelle. Pour le problème des chiens il faut avertir la SPA, ce qui n'est pas de son ressort.

Gisèle SOU

Informe les conseillers qu'elle s'est rendue avec Robert BALDÈS chez l'artisan qui réalisera la plaque inaugurale et explicative de La Gabare. Le projet présenté est satisfaisant et un devis devrait être transmis très prochainement.

Christiane SOU

Rappelle qu'il faut distribuer les boîtes de chocolats aux aînés de la commune avec l'invitation pour les vœux du Maire et au repas du mois de mars.

Séance levée à 20h20

Il n'y aura pas de coordination le 26 décembre 2012 et le 2 janvier 2013.